

Monsieur le Président,

C'est avec la plus grande stupéfaction que nous avons pris connaissance du communiqué de presse concernant la réforme du lycée, que vous avez publié le 27/11/2009, associé à deux syndicats d'enseignants.

Monsieur le Président, comment pouvez-vous vous satisfaire que l'accompagnement personnalisé soit pris sur les heures d'enseignement ? Ce n'est pas avec moins d'école que la réussite de nos enfants sera assurée ! La suppression d'heures disciplinaires créera des sous-services chez les enseignants. Nous savons la tentation qu'auront les chefs d'établissement, à confier ces heures d'accompagnement personnalisé à ces personnels, comme c'est trop souvent le cas pour les ATP ou les IDD en collège. Où est là, l'intérêt unique de l'élève.

Monsieur le Président, comment pouvez-vous vous satisfaire que les enseignements d'exploration soient limités à 1h30 ? Ils ne conditionnent pas l'accès à une série particulière en classe de première, certes. L'orientation sera donc prononcée sur les enseignements communs et, comme trop souvent aujourd'hui, par défaut !

Monsieur le Président, vous reconnaissez la nature hypothétique des changements de parcours. Pour nous, elle pose question. Si l'article D 331-34 du code de l'éducation n'a pas changé, l'article D 333-18-1 date de 2009 et ne prévoit que la réorientation d'un enseignement général ou technologique vers un enseignement professionnel.

Au-delà des textes, rien n'est stipulé sur l'encadrement des stages de remise à niveau ou des stages passerelles. Seront-ils de la compétence de l'Éducation Nationale ou seront-ils confiés à des officines privées. Dans ce cas, leur coût sera-t-il à la charge des familles ?

Monsieur le Président, vous affirmez que la part de la dotation globale des établissements laissée à leur libre disposition est faite dans un cadre national fort et garanti à tous. Or, dans l'article 5 pour la classe de seconde repris dans l'article 8 du cycle terminal, il est clairement explicité que ce sont les recteurs qui arrêtent le volume de cette part sur une base moyenne et qu'ils peuvent le moduler en fonction des spécificités pédagogiques des établissements. Où est la garantie d'un traitement équitable, de tous les élèves, sur l'ensemble du territoire national ?

Monsieur le Président, vous souhaitez que cette réforme se traduise par une amélioration des conditions de travail des lycéens et des personnels, et notamment, en garantissant des effectifs réduits pour les groupes de compétences en langues vivantes. Outre les remarques que nous avons développées précédemment, la globalisation de l'horaire de langues étrangères ne nous semble pas de nature à assurer un temps de pratique commun à tous les élèves. Quant à la création de groupes de compétences et surtout à leur mise en œuvre, nous avons l'exemple du collège qui, avec aucun moyen supplémentaire, a fait long feu d'une mesure pourtant intéressante.

Monsieur le Président, vous souhaitez que des discussions soient engagées sur les enseignements technologiques. Monsieur le Président, comment pouvez-vous vous satisfaire d'un projet de réforme qui ne prend absolument pas en compte ces enseignements ? Aucune garantie sur la pérennité des séries technologiques n'est évoquée.

Le Président de la République avait annoncé un rééquilibrage des séries. Le projet de réforme ne gomme rien. Il conforte la série S comme la série d'excellence avec un nombre d'heures d'enseignement supérieur à celui des autres séries. D'une série à l'autre, des pans entiers d'une culture commune, nécessaires à la formation et à l'épanouissement de l'individu sont sacrifiés.

Monsieur le Président, nous nous sommes contentés d'aborder les points de votre communiqué de presse et vous aurez noté notre profond désaccord. Trop de flous, trop d'omissions, manque cruel de cadrages nationaux, manque de réelle ambition, dans ce projet, ne nous permettent pas d'agrèer votre position. Ce n'est pas de cette réforme dont les élèves et leurs parents ont besoin !

Monsieur le Président, nous osons espérer que vous voudrez bien prendre en considération notre sensibilité et d'en tenir compte notamment, lors de la présentation du projet de réforme au Conseil Supérieur de l'Éducation du 10 décembre 2009.

Nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les plus distinguées.